



Scheibenhart

BULLETIN MUNICIPAL Avril 2022



Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et le personnel communal vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de Pâques

Mairie de Scheibenhard

32, rue des Tirailleurs Tunisiens
Tél. 03.88.94.80.82
Fax 03.88.94.61.00

 mairie.scheibenhard@wanadoo.fr

 www.scheibenhard.com

 <https://fr-fr.facebook.com/scheibenhard/>

Horaires d'ouverture Öffnungszeiten :

Lundi / Montag : 10h00 - 12h00

Mardi / Dienstag : 17h00 - 19h00

Jeudi / Donnerstag : 13h30 - 15h30

Permanence du Maire Bürgermeister Sprechzeiten

**Uniquement sur Rendez-vous
Bitte vereinbaren Sie einen Termin**

Mardi / Dienstag : 18h00 - 19h00

Jeudi / Donnerstag : 09h00 - 11h30



Responsable de la publication : Gérard Helffrich
Conception / Réalisation : Pascale Arbogast
Édition et Impression : Anne Streissel

Sommaire

VIE COMMUNALE

Le mot du Maire.....	3
Élections.....	4-5
Délibérations du Conseil Municipal.....	6-7
Nouveau service public à Wissembourg	8
SOS Paperasse 67.....	9
ATIP 67.....	10-11
Les trottoirs c'est pour les piétons.....	12
Capteurs CO2 dans les écoles..ou pas...	13
État civil.....	14
Nos jubilaires.....	14
Nos grands Anniversaires.....	15

VIVRE ENSEMBLE

Nos talentueux citoyens.....	16-17
Lutter contre les moustiques.....	18-19
Monoxyde de carbone / Ramonage.....	20

JEUNESSE & ÉDUCATION

Les écoles en images.....	21
La page des enfants.....	22

VIE ASSOCIATIVE

Amicale des donneurs de sang.....	23
Football Club de Scheibenhard.....	23
Musikverein Scheibenhardt.....	24

À SAVOIR

La gestion des eaux de pluie.....	24
Consignes de tri.....	25
Permanence des pharmacies.....	26
Urgences - Ambulances.....	27
Renseignements pratiques.....	28

Le mot du Maire

Ces 3 dernières années sont traversées par une convergence de crises sans précédent : économique, sociale, sanitaire et géopolitique... Sur le plan intérieur, la crise des gilets jaunes, le terrorisme, la pandémie, la guerre en Ukraine devant nos portes, ont profondément impacté notre modèle de société.

Cette guerre aux effets dramatiques sur le plan humain, a très vite suscité un élan de solidarité sur le plan national mais également local pour récolter des dons.

Un grand merci à ceux et celles qui ont contribué à ce geste de générosité.

L'exode massif du peuple Ukrainien fuyant les bombes laisse à prévoir une prise en charge imminente de réfugiés. Notre commune s'y prépare également.

D'ici quelques jours, nous serons sollicités pour les élections présidentielles.

Nous voterons un président ou une présidente, qui aura la lourde charge de gouverner notre pays pour 5 ans. Voter est un droit mais surtout un devoir.

L'abstention n'est certainement pas la solution. Avant la messe ou le match, après la sieste ou une promenade, on peut passer aux urnes. Allons-y ! Votons !

Suite au dernier recensement de la population, notre commune compte 875 habitants pour 817 en 2016. Je tenais à remercier tout particulièrement nos agents recenseurs Angélique, Aurore et Anne pour leur sérieux, leur persévérance et leur volonté de bien faire !



Diese letzten 3 Jahre wurden von einer beispiellosen Konvergenz von Krisen durchzogen: wirtschaftliche, soziale, gesundheitliche und geopolitische ... Auf nationaler Ebene, die gelben Westen, der Terrorismus, die Pandemie, der Krieg in der Ukraine vor unseren Türen haben unser Gesellschaftsmodell zutiefst beeinflusst.

Dieser Krieg mit dramatischen Auswirkungen auf die menschliche Ebene hat sehr schnell eine Welle der Solidarität auf nationaler, aber auch lokaler Ebene geweckt, um Spenden zu sammeln.

Ein großes Dankeschön an diejenigen, die zu dieser Geste der Großzügigkeit beigetragen haben.

Der massive Exodus der ukrainischen Bevölkerung auf der Flucht vor den Bomben lässt eine bevorstehende Unterstützung der Flüchtlinge absehen. Auch unsere Gemeinde bereitet sich darauf vor.

In ein paar Tagen werden wir zur Präsidentschaftswahlen aufgefordert. Wir werden für einen Präsidenten stimmen, der die schwere Verantwortung tragen wird, unser Land 5 Jahre lang zu regieren.

Wählen zu gehen ist ein Recht, aber vor allem eine Pflicht.

Enthaltung ist sicherlich nicht die Lösung. Vor dem Gottesdienst oder dem Fußballspiel, nach einem Mittagsschlaf oder einem Spaziergang ist genug Zeit um zur Wahlurne zu gehen! gehen wir! wählen wir!

Laut der letzten Volkszählung hat unsere Gemeinde 875 Einwohner im Vergleich zu 817 im Jahr 2016. Ich möchte besonders unseren Volkszählerinnen Angélique, Aurore und Anne für ihre Genauigkeit, ihre Ausdauer und ihren Willen Gutes zu tun, danken !

Le Maire, Gérard Helffrich



VIE COMMUNALE

L'élection présidentielle et les élections législatives

La nouvelle carte électorale : quoi de neuf ?

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales, vous avez peut-être déjà trouvé votre carte dans votre boîte aux lettres !

Cette année, la nouveauté, c'est un QR code qui se trouve sur la 1ère page (identique pour toutes les cartes et donc pour tous les électeurs. Aucune donnée personnelle n'est collectée).

Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant de :

- vérifier votre situation électorale ;
- trouver votre bureau de vote ;
- vous inscrire en ligne, pour les législatives sur les listes électorales ;
- effectuer une demande de

procuration en cas d'absence le jour du scrutin mais aussi de vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Le site www.elections.interieur.gouv.fr vous permet également d'accéder à des contenus relatifs aux élections en France.



Une carte électorale : pour quoi faire ?

La carte électorale – appelée aussi carte d'électeur – est un document prouvant votre inscription sur la liste électorale de votre commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année suivant leur inscription ou, en cas d'élection, l'année de leur inscription.

La carte électorale comporte votre identité (nom, prénom), votre date de naissance, votre adresse, votre numéro national d'électeur, le bureau de vote auquel vous êtes rattaché.

Pour faciliter le travail des membres du bureau de vote le jour du scrutin, munissez-vous de votre carte d'électeur et d'un document d'identité. Toutefois, la présentation de la carte électorale n'est pas une obligation pour voter.

Comment effectuer une procuration ?

- **En ligne** : sur le site : maprocuration.gouv.fr. Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat et présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.

- **Via le CERFA n° 12668*03** dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat ou via le CERFA n°14952*03 sur service-public.fr . Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration) ainsi que le vôtre (présent sur votre carte électorale ou être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur service-public.fr

- **En cas d'incapacité de vous déplacer**

Un policier ou un gendarme peut recueillir votre demande de procuration à votre domicile. Formulez votre demande par écrit auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile en joignant une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité manifeste de comparaître.

- **Vérifier l'état de vos procurations**

Vous pouvez désormais vérifier que vous avez donné ou reçu une procuration en consultant le service en ligne « Interroger votre situation électorale ».

- **Résilier une procuration**

Il est possible de résilier une procuration via la téléprocédure Maprocuration. Vous devez ensuite vous présenter devant un policier, un gendarme ou un agent du ministère des affaires étrangères pour faire valider cette demande de résiliation.

Quelles sont les mesures prises pour les élections au regard du contexte sanitaire ?

L'élection présidentielle sera organisée en France dans un contexte de vigilance sanitaire dû à l'épidémie de COVID-19 . Ainsi,

- Le port du masque sera conseillé dans les bureaux de vote ;
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition ;
- Un sens de circulation sera défini de manière à éviter les contacts.
- L'accès au bureau de vote n'est pas soumis à la présentation d'un pass sanitaire.



Déroulement des élections

Lieu : Salle polyvalente de Scheibenhard sauf le 12 juin où le bureau de vote sera transféré dans le bâtiment de l'école. **Horaires :** de 8h à 18h

Une infographie sur un fond bleu avec une carte de France en arrière-plan. Au centre, un enveloppe blanche est posée sur une ligne blanche. Le titre "ÉLECTIONS 2022" est en haut. En dessous, le texte "À noter les dates des élections présidentielle et législatives" est centré. Deux colonnes de dates sont présentées dans des boîtes rouges.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE	ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
1er tour : dimanche 10 avril	1er tour : dimanche 12 juin
2ème tour : dimanche 24 avril	2ème tour : dimanche 19 juin

Conseil municipal de Scheibenhard

Séance ordinaire du 18 Janvier 2022 à 19h00

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Scheibenhard en séance publique sous la présidence de M. Gérard HELFFRICH, Maire

Présents : HELFFRICH Gérard, BUHL Fabienne, LAMPIN Patrick, STOERTZER Bertrand, BAYER Julien, BERTSCH François, BINGLER Stéphane, BOUROT Jean-Michel, GROSS Alain, OLIVIER Laurent, RAUSCHER Michel, WUST Nadine.

Absents excusés : ARBOGAST Pascale, MOOG Mireille, RAUSCHER Yannick.

N° 2022-01 : OCTROI DE GRATIFICATIONS AU PERSONNEL COMMUNAL À L'OCCASION DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une gratification au personnel communal à l'occasion de certains événements professionnels (départ en retraite, mutation, stagiaires non rémunérés) ou familiaux (naissance, mariage civil, cérémonie, ...) ou à toute autre occasion dont il jugera l'opportunité. Le montant proposé est de 1000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité) :

- Décide de l'octroi d'une gratification aux employés communaux titulaires, stagiaires ou contractuels en contrat à temps complet, non complet ou partiel, concernés par un événement professionnel tel qu'un départ en retraite, une mutation ainsi qu'à un stagiaire non rémunéré ou familial tel qu'un mariage civil, une naissance ou à toute autre occasion dont le Maire jugera l'opportunité, d'une valeur maximale de 1000 €.
- Décide de prendre cette dépense à la charge du budget communal.
- Dit qu'une décision individuelle d'attribution qui pourra revêtir la forme d'un état joint à la facture ou d'un bon d'achat nominatif rappelant l'évènement, devra être jointe au règlement.

N° 2022-02 : PROJET RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé plusieurs devis pour les différents travaux prévus dans le cadre du réaménagement du cimetière :

- Pavage, clôtures et portail => Entreprise Jean-Luc RUFFY : 44 207,00 € HT soit 53 048,40 € TTC
- Déplacement de la croix => Marbrerie DECKER : 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC
- Eclairage du cimetière => Electricité Sylvain KOCHER : 1 930,05 € HT soit 2 316,06 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) :

- autorise M. le Maire à effectuer les démarches pour les demandes de subvention.

N° 2022-03 : PROJET RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Le Maire présente le plan de financement annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) approuve ce plan de financement.

N° 2022-04 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PROJET COLUMBARIUM ET PROJET MAILLAGE EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal autorise (à l'unanimité) Monsieur le maire à payer les factures suivantes en investissement :

- maillage (compte 21538) pour 64 800 € TTC
- columbarium (compte 21316) pour 20 798,44 € TTC

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

N° 2022-05 : AGRÉMENT DE PERMISSIONNAIRES CHASSEURS

M. Le Maire expose au Conseil municipal, que M. Jean-Paul LOUX, locataire de la chasse de Scheibenhard a sollicité l'agrément de permissionnaires chasseurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (à l'unanimité), accepte l'agrément des permissionnaires suivants :

- Richard SCHMITT, 13A rue de l'Eglise – 67470 MOTHERN
- Julien LEININGER, 2a rue des Genêts – 67470 SELTZ

N° 2022-06 : MOTION POUR LA DURÉE ANNUELLE DE TRAVAIL DES AGENTS

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

« Nous, conseil municipal de Scheibenhard demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette motion.

N° 2022-07 : PROJET STATION DE RECHARGE RAPIDE

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la présentation du projet de station de recharge rapide faite par la Société KALLISTA ENERGY, le Conseil Municipal doit donner son accord pour le lancement de l'étude.

La Société KALLISTA ENERGY avait transmis un document intitulé « Cadre de réalisation du projet » et ce document a été envoyé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) :

- autorise M. le Maire à donner son accord à la société KALLISTA ENERGY pour lancer leur étude.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le texte intégral des délibérations est consultable à la mairie.

VIE COMMUNALE

Nouveau service public à Wissembourg

Dans le Bas-Rhin, 3 structures supplémentaires ont été labellisées France Services sur proposition de la Préfète, portées par la Communauté des communes du Pays de Wissembourg et la **commune de Wissembourg** pour l'espace situé au **2, rue du tribunal à Wissembourg**, la commune d'Erstein pour l'espace situé au 2, rue de la Savoie à Erstein et la commune de Saâles pour l'espace 41, grand rue à Saâles.



Quel est le rôle de France Services ?

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. L'objectif est de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique : réaliser sa demande de carte grise, répéter sa déclaration de revenus pour les impôts sur internet ou effectuer encore sa demande d'APL. Les agents polyvalents et formulaires sont présentés dans la France services la plus proche de chez vous pour vous accompagner dans ces démarches.

Les services de la France sont un programme pilote du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations des Collectivités Territoriales à travers l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les Espaces France Services permettent d'effectuer sur un même lieu, grâce à l'accompagnement d'agents d'accueil formés, les démarches administratives du quotidien relevant des opérateurs suivants :

- ✓ Aide à l'obtention et au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et du certificat d'immatriculation,
- ✓ déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source,
- ✓ accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit),
- ✓ assurance maladie,
- ✓ assurance retraite,
- ✓ allocations familiales,
- ✓ Pôle emploi,
- ✓ Mutualité sociale agricole,
- ✓ La Poste.

N'hésitez pas à contacter le service pour obtenir un soutien dans vos démarches administratives !

 **MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES DE WISSEMBOURG**  15.7 KM

 2 Rue du Tribunal
1er étage
67160 Wissembourg

 03 67 70 74 57

 france-services@wissembourg.fr

 **Horaires d'ouverture**
Lundi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
Mardi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
Mercredi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
Jeudi : 09:00 - 12:00
Vendredi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:00
Samedi :



Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux !



Ne pas jeter sur la voie publique.

SOS PAPERASSE 67

La paperasse vous dépasse, je vous en débarrasse !

Qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui, les démarches administratives sont de plus en plus complexes et nécessitent souvent des compétences et beaucoup de temps. Le but de **SOS PAPERASSE 67** est de vous **soutenir** dans toutes les formalités de la vie courante.

Qui suis-je ?

Après plus de 26 ans passés dans un service administratif et financier d'une grande compagnie aérienne, j'ai décidé de créer ma structure et **mettre mes compétences au service des gens !**
Pour me contacter : **07 68 19 83 33**



“ J'étais face à un dossier complexe que je n'arrivais pas à renseigner. J'ai fait appel à SOS PAPERASSE 67 qui m'a assisté, d'un seul coup tout est devenu limpide et en quelques heures, j'ai pu renvoyer mon dossier complet. Je recommande cette société et n'hésitez pas à redire appel à elle. ”

J.L. WISSEMANOUCO

IMPÔTS

- Assistance à la déclaration annuelle des revenus (salaires, pensions,...)



ASSISTANCE À LA COMPRÉHENSION FRANÇAIS / ALLEMAND

- Lettres / e-mails
- Demarches administratives



MAISON - AUTO

- Comparaison d'assurances
- Demande de devis
- Formalités d'immatriculation (rapporté au nom)
- Relation banque



VIE QUOTIDIENNE

- Aides administratives en tout genre
- Diverses formalités (naissance, passeport, carte d'identité, mariage, naturalisation)
- Elaboration et suivi de dossiers (sanité, mutuelle, travaux, déménagement, retraite, maison de retraite)
- Demarches suite à un décès, succession



Suivez-nous sur Facebook !



Den Flyer bitte nicht auf die Straße werfen.

SOS PAPERASSE 67

Der Papierkram nimmt überhand, ich gehe Ihnen zur Hand!

Was machen wir?

Die heutigen Verwaltungsabläufe werden immer komplexer und erfordern oft Fachwissen und viel Zeit. Das Ziel von **SOS PAPERASSE 67** ist es, Sie bei allen Formalitäten des täglichen Lebens zu **unterstützen**.

Wer bin ich?

Nach über 28 Jahren in der Verwaltungs- und Finanzabteilung einer grossen Fluggesellschaft, beschloss ich, meine eigene Firma zu gründen und meine Fähigkeiten zu nutzen, um den Leuten bei **ihrem Papierkram zu helfen**.
Zur Kontaktaufnahme : **07 68 19 83 33**



“ Schnelle und effiziente Bearbeitung des Vorgehens, ich empfehle dieses Unternehmen. ”

U.K. SCHIEBENHARD

STEUERERKLÄRUNG

- Hilfestellung beim Ausfüllen
- Kommunikation mit der frz. Steuerbehörde



HILFSTELLUNG BEIM VERSTEHEN FR/DE (VON)

- Briefen / E-Mails
- Allgemeine Verwaltung



WOHNEN - AUTO

- Versicherungsvergleich
- Anfordern von Kostenvoranschlägen
- Kfz-Anmeldung
- Kommunikation (Banken, Versicherungen, Behörden,...)



IM ALLTAG

- Unterstützung bei allen Behörden
- Administrativen Gängen
- Ausarbeitung und Nachbearbeitung von Unterlagen / Anträgen (Krankenkasse, Zusatzkasse, Bau, Umzug, Rente, Altersheim)
- Behördengänge nach Todesfall, Erbschaft



VIE COMMUNALE

SOS PAPERASSE 67 - N° Agrément SAR987861488 - SIRET 89786148800016
5 rue Saint Sulpice les Feuilles - 67830 Schiebsenhard | 07 68 19 83 33 | sospaperasse67@gmail.com | Réalisation : Océane OGER

SOS PAPERASSE 67 - N° Agrément SAR987861488 - SIRET 89786148800016
5 rue Saint Sulpice les Feuilles - 67830 Schiebsenhard | 07 68 19 83 33 | sospaperasse67@gmail.com | Réalisation : Océane OGER

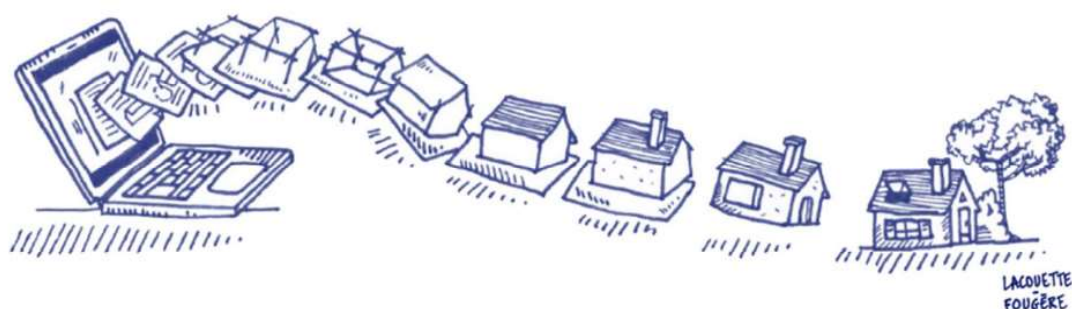
Vos démarches en ligne **Guide pratique d'accompagnement au dépôt en** **ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez **saisir par voie électronique votre commune*** pour déposer votre **demande d'autorisation d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme**) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme de manière plus simple et plus rapide, la commune met à votre disposition un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...

- **Un service accessible à tout moment** et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- **Une démarche écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- **Plus de d'efficacité et de transparence** sur le traitement de votre demande, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



** pour savoir si votre commune dispose du Téléservice, rendez-vous sur son site Internet.*

*** y compris les demandes de prorogations et les demandes de modificatifs de permis dont les autorisations initiales ont été traitées par téléservice. En revanche, les demandes de transfert de permis ne sont pas concernées par le Téléservice et doivent être déposées en papier en mairie contre récépissé ou en LRAR postal.*

Comment faire ?

1. Je prépare mon dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant des services de la commune où se situe le projet, qui seront à même de vous guider à chaque étape :

- ⇒ **Vous renseigner sur les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre terrain** (Plan Local d'Urbanisme, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, Carte Communale, Règlement National d'Urbanisme) ;
- ⇒ **Choisir le formulaire CERFA adapté à votre projet ;**
- ⇒ **Adapter les pièces constitutives de votre demande à votre projet et à sa localisation et veiller à leur qualité pour garantir au mieux la complétude de votre dossier**
- ⇒ **Connaître les délais d'instruction et anticiper votre calendrier de réalisation.**

2. Je dépose mon dossier en ligne

- **Connectez-vous au téléservice : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique> et créez votre compte**

Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte (vérifier votre courrier indésirable !)

Attention ! Seule l'utilisation de cette téléprocédure vaut dépôt. Aucun envoi par mail ne sera traité.

Guichet unique
Autorisations & foncier

Connexion ou création de votre espace

Particulier

Email / Identifiant

Mot de passe

Connexion

J'ai oublié mon mot de passe.
Créer un compte Particulier / Professionnel.



Les trottoirs, c'est pour les piétons



Mal se garer est non seulement un manque de civisme mais représente aussi un danger pour les piétons. Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre village. Il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs. Les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette, les poussettes chariot de la micro-crèche et les personnes à mobilité réduite.

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en

descendant sur la chaussée au risque de se faire faucher par une voiture.

Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention de 135€ ainsi qu'il est défini dans les articles R417-5 et R417-10 inhérents à la réglementation du stationnement des véhicules sur les trottoirs.



Gehwege sind für Fußgänger reserviert

Falsches Parken ist nicht nur ein Mangel an guter Staatsbürgerschaft, sondern stellt auch eine Gefahr für Fußgänger dar. Das Parken von Autos ist in unserem Dorf ein immer wiederkehrendes Problem. Denken Sie daran, dass es verboten ist, Ihr Fahrzeug auf den Gehwegen zu parken. Die Gehwege sind zur Sicherheit der Fußgänger vorbehalten, insbesondere für Eltern in Begleitung ihrer Kinder im Kinderwagen, Krippenwagen mit 6-8 Kinder aus dem Kindergarten und Personen mit eingeschränkter Mobilität. Ein von einem Fahrzeug besetzter Gehweg zwingt Passanten, auf der Straße weiterzugehen und laufen Gefahr von einem Auto erfasst zu werden.



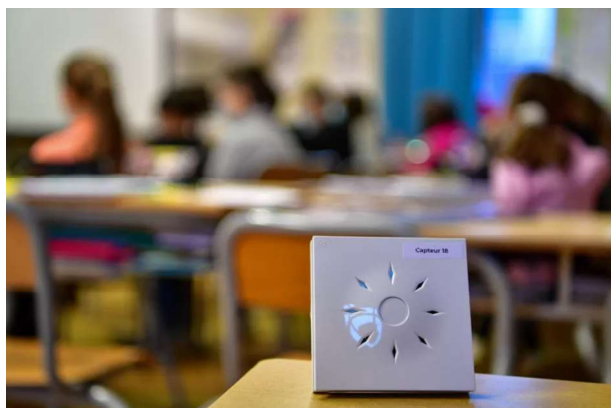
Das Parken auf den Gehwegen stellt eine Unannehmlichkeit dar, die mit einer Geldstrafe von 135 € geahndet wird, in den Artikeln R417-5 und R417-10 sind die Verbote zum Parken von Fahrzeugen auf den Gehwegen definiert.



Les capteurs de CO2 dans les écoles, ou pas...?

Recommandés par les autorités sanitaires pour mieux lutter contre les contaminations dans les établissements scolaires, les capteurs de CO2, à la charge des communes pour le primaire, ne font pas l'unanimité. Trop chers ou inutiles, leur déploiement en cours reste limité dans le Bas-Rhin. Selon le syndicat SE-UNSA, pour l'heure moins de 20% des écoles maternelles ou primaires du Bas-Rhin posséderaient des détecteurs de CO2.

N'oublions pas que cette recommandation n'est en fait qu'un simple instrument de mesure du besoin d'aération !



L'école de Scheibehard est équipée d'une VMC à double flux.

La VMC double flux implique comme son nom l'indique 2 flux, un qui extrait l'air, l'autre qui insuffle. Ces flux sont constitués de flux croisés par un échangeur de chaleur, mais qui restent hermétiques l'un par rapport à l'autre. La qualité de la filtration est également un paramètre. Les classes de filtres les plus courantes relatives à la VMC sont appelées G4, F5 et F7. La VMC double flux est correctement étanchéifiée et équipée de filtres F7 qui sont les plus pertinents en matière d'hygiène de l'air, puisqu'ils filtrent les particules PM1, à savoir la taille correspondante aux virus, nanoparticules et gaz d'échappement. Cette filtration peut être considérée comme une protection raisonnablement efficace. En effet, les particules SARS-CoV-2 (Covid-19) se regroupent en des particules de tailles supérieures, qui sont, pour le coup, dans la zone d'efficacité de ces filtres.

Une combinaison d'une filtration hygiénique VMC double Flux et d'une ventilation naturelle, (en ouvrant les fenêtres régulièrement), nous a convaincu que nos enfants sont bien protégés dans notre école. C'est pour cela que nous avons décidé de ne pas acheter de capteurs CO2. N'oublions pas que cette recommandation n'est en fait qu'un **simple instrument de mesure du besoin d'aération, ce qui ne purifie pas l'air !**



VIE COMMUNALE

État civil

Naissance

Le 10 Décembre 2021

Elias AMRI

Fils de Rochd AMRI et Regina BORTNIKOVA

Le 24 Mars 2022

Aaron HAAS

Fils de Kevin HAAS et de Pauline RUFFY



Mariage

Le 24 Décembre 2021

Loïc BUDEL et Pauline Noëlle STRIEBIG



Décès

Le 17 Décembre 2021

Anton BAUER

Le 03 Janvier 2022

Andreas TODE

Le 01 Février 2022

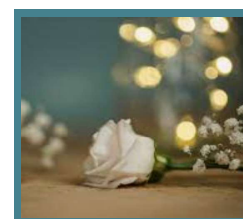
Dieter RÜHM

Le 17 Mars 2022

Günther SPAHN

Le 20 Mars 2022

Jean-Paul RIPP



Nos jubilaires



Les personnes ne souhaitant pas figurer dans cette rubrique sont priées d'en informer la secrétaire de Mairie.

Möchten Sie nicht in unserer Geburtstagsliste erscheinen, so teilen Sie dies bitte der Sekretärin im Rathaus mit.

VIE COMMUNALE

Nos grands anniversaires

SCHEURER	Robert	Né le	11.04.1949	73	ans
HOFF	Charles	Né le	18.04.1942	80	ans
BLUHM	Roswitha	Née le	19.04.1950	72	ans
GABRIEL	Gérard	Né le	22.04.1946	76	ans
HAAR	Marie-Thérèse	Née le	30.04.1943	79	ans
EICHELDINGER	Antoine	Né le	01.05.1941	81	ans
STOERTZER	Robert	Né le	04.05.1936	86	ans
BRENCKLE	Bernard	Né le	05.05.1950	72	ans
FRITZ	Mathilde	Née le	06.05.1938	84	ans
FACCIA	Huguette	Née le	09.05.1951	71	ans
ALVAREZ	Francisco	Né le	14.05.1943	79	ans
PALAU	Christian	Né le	17.05.1950	72	ans
HIEBEL	Victor	Né le	21.05.1931	91	ans
MATHERN	Marcel	Né le	22.05.1930	92	ans
MAURY	Marie-Antoinette	Née le	23.05.1933	89	ans
HOLLER	Monique	Née le	29.05.1947	75	ans
WERNER	Francis	Né le	04.06.1949	73	ans
RAUSCHER	Bernadette	Née le	11.06.1947	75	ans
KRAEMER	Blanche	Née le	13.06.1946	76	ans
STOERTZER	Monique	Née le	13.06.1946	76	ans
ROUYER	Marie-Rose	Née le	15.06.1938	84	ans
SCHMITT	Ida	Née le	22.06.1933	89	ans
BOGNER	Marie-Thérèse	Née le	26.06.1931	91	ans



Vous avez un talent, une passion que vous voulez partager, envoyez vos textes et photos à mairie.scheibenhard@wanadoo.fr pour parution dans nos prochains bulletins.

Sie haben ein Talent, eine Leidenschaft, die Sie teilen möchten, senden Sie Ihre Texte und Fotos an mairie.scheibenhard@wanadoo.fr zur Veröffentlichung in unserer nächsten Ausgabe.

Le Club de Bricolage de Scheibenhard

Cela fait plus de 7 ans que quelques citoyens, qui ont envie de partager leurs talents de bricoleur, se retrouvent tous les mercredis soirs pour créer de nouvelles décorations pour le village.

Du haut de l'entrepôt des pompiers, chacun s'engage en fonction de son savoir-faire dans des domaines bien différents. En commençant par l'idée d'un nouveau projet, jusqu'à l'exposition de celui-ci dans le village, chacun est impliqué d'après son talent dans les tâches suivantes: Le dessin, le transfert sur papier à la taille idéale, la coupe des planches de bois, la peinture, l'installation des pièces dans le village, la réparation des pièces usées et pour finir le rangement en fin d'exposition.

L'année décorative commence dans la période de l'avent et Noël qui se prolonge jusqu'en février, puis la décoration de carnaval, Pâques, la saison estivale pour reprendre dans la période de l'avent avec une décoration hivernale et illuminée. Les idées ne manquent pas pour ajouter encore plus de thèmes de décoration à cette année pleine de couleur et d'émotions !

A tout cela s'est ajouté le bricolage d'objets dédiés à la vente lors du vin chaud de la solidarité qui est organisé chaque année par la commune.

Que ce soit du travail sur bois, des cœurs en fil de fer illuminés, de la gravure sur verre, du tricot, de la couture, des amigurumi crochetées, le tout décoré dans le thème de Noël, les participants ne sont pas en manque d'idées et d'envie de se projeter dans la conception. Les fameux « Bredele de Noël » produits par le club, que certains citoyens attendent chaque année avec impatience, apportent eux aussi une belle petite somme qui s'ajoute à la vente dont la recette est toujours remise à 100% à une association caritative choisie par la commune.

Une bonne entente, le respect commun et du plaisir à travailler ensemble sont les secrets du succès du club dont les soirées finissent habituellement avec un « Kaffeekränzli » et des échanges dans une ambiance joyeuse.





Joyeuses Pâques



Lutter contre les moustiques avec nous !

Le Syndicat mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est l'opérateur public de démoustication dans le Bas-Rhin. Sa mission est de limiter la nuisance due aux moustiques dans le respect des milieux naturels. Il organise pour ses collectivités membres des traitements biologiques anti-larvaires. Il est aussi chargé de la surveillance des espèces invasives en particulier du moustique tigre *Aedes Albopictus* dans le département. Le siège administratif du SLM67 se situe à la mairie de Lauterbourg.

La phase aquatique du cycle biologique des moustiques

Les femelles moustiques pondent leurs œufs à la surface de l'eau, sur un support vertical ou sur le sol d'une zone inondable. C'est ce que l'on appelle des gîtes larvaires. Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent naissance à des larves. Ces larves se développent dans l'eau pendant une à deux semaines pour évoluer, à terme, en moustiques adultes et piqueurs. Remarque : plus il fait chaud et plus le développement larvaire est rapide.

Certains moustiques se développent en milieu naturel et d'autres en milieu urbanisé. Ces derniers colonisent tous types de contenants artificiels susceptibles de retenir de l'eau pendant plusieurs jours.

On appelle communément « moustiques domestiques » les espèces de moustiques qui se développent dans nos jardins. Les moustiques domestiques pondent des œufs régulièrement à la surface de l'eau ou sur les bords des contenants d'avril à octobre.

Les jardins regorgent d'une multitude de gîtes larvaires : fûts de récupération d'eau de pluie, seaux, arrosoirs, coupelles de fleur, jardinières, vases, pneus, verres, cendriers, jouets pour les enfants, bâche, etc. Tout ce qui peut retenir de l'eau pendant plusieurs jours constitue un gîte potentiel.



Exemples de gîtes larvaires à moustique domestique

Votre commune ou communauté de communes est membre du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67). Des pastilles de Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis*), un produit anti-larvaire qui cible les larves de moustiques, sont disponibles dans votre mairie. Une pastille de Bti permet de traiter un contenant de 50 litres. Le Bti doit être ingéré par les larves pour être actif. L'eau traitée peut être utilisée pour l'arrosage et n'est pas toxique. Ce produit a une durée d'efficacité limitée, de l'ordre d'une semaine.

À partir de 2022, un autre produit à base de Bti sera fourni aux collectivités membres du SLM67. Il s'agit d'un morceau de tissu 100% végétal en fibre de lin imprégné de Bti qui est efficace pendant 4 mois. Le dispositif en lin doit être placé à la surface de l'eau de certains contenants, comme les fûts de récupération d'eau de pluie. La diffusion du Bti est alors progressive.

D'autres méthodes physiques permettent de limiter les sites de ponte des moustiques qui peuvent être nombreux dans vos extérieurs.

Des gestes simples permettent de limiter la prolifération des moustiques dans votre jardin.

Il faut éliminer tous les accès à l'eau aux moustiques :

- Mettre à l'abri de la pluie ou retourner tous les objets présents à l'extérieur qui peuvent retenir de l'eau : seaux, brouettes, arrosoirs, jouets d'enfant, pneus, etc.
- Changer au moins une fois par semaine l'eau des objets qui restent à l'extérieur : coupelles de fleurs, vases, gamelles, abreuvoirs pour les oiseaux, etc.
- couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie avec un couvercle adapté ou une moustiquaire et un tendeur. Les moustiques sont très petits et sont capables de passer par le moindre petit trou.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, toits-terrasses, etc.).



Exemples de gestes pour éviter le développement des moustiques chez vous

L'utilisation des pastilles et du dispositif en lin est donc réservée aux gîtes non supprimables comme les bondes dans les cours, les réservoirs ou les fûts difficiles à recouvrir hermétiquement à l'aide d'une moustiquaire par exemple.

Bons gestes et environnement

Pour tout jardinier, il est indispensable de récupérer l'eau de pluie pour arroser le potager. Pour empêcher l'accès du moustique à l'eau, il suffit simplement de recouvrir de façon hermétique les récupérateurs d'eau de pluie.

Par ailleurs, les points d'eau pour les animaux peuvent être conservés tout en respectant scrupuleusement les bons gestes pour empêcher le développement de larves dans ces types de gîtes à savoir changer l'eau deux fois par semaine au minimum.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le traitement et pour faire partie de l'équipe d'intervention à pied, vous pouvez contacter le SLM67 par mail : contact@slm67.fr

Collaborer avec les chauves-souris

Les chauves-souris sont de grandes consommatrices de moustiques, elles sont donc des alliées précieuses pour réduire le nombre de piqûres. Afin de favoriser leur présence dans les collectivités membres, le SLM67 aménage des bunkers en gîtes d'hibernation pour ces mammifères volants avec le soutien scientifique du GEPMA (Groupe d'Étude et de Protection des mammifères d'Alsace). Des gîtes d'été en bois sont mis en place dans les communes qui ne possèdent pas de bunker. Le SLM67 collabore avec les animateurs de la Maison de la Nature de Munchhausen et celle du Ried et de l'Alsace centrale pour sensibiliser le public scolaire aux chauves-souris.

Le Monoxyde de carbone

En Région Grand Est, lors de la dernière saison hivernale (du 1/10/2020 au 30/04/2021), on dénombre 84 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone exposant 228 personnes. Tout le monde peut être concerné par ce type d'intoxication qui survient dans la majorité des cas dans un cadre domestique.

La vigilance reste de mise !

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant les portes et fenêtres.
- Arrêter si possible les appareils à combustion.
- Faire évacuer les locaux
- Appeler les secours : le numéro unique d'urgence européen (112 et le 114 pour les personnes malentendantes) ou les pompiers (18) ou le SAMU (15)
- Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.



In der Region Grand Est gab es während der letzten Wintersaison (vom 1.10.2020 bis zum 30.4.2021) 84 Episoden von Kohlenmonoxidvergiftungen, bei denen 228 Personen exponiert waren. Jeder kann von dieser Vergiftungsart betroffen sein, die in den meisten Fällen im häuslichen Umfeld auftritt.

Wachsamkeit ist weiterhin geboten!

- Lüften Sie die Räumlichkeiten sofort durch Öffnen der Türen und Fenster.
- Schalten Sie wenn möglich Verbrennungsgeräte ab.
- Evakuieren Sie die Räumlichkeiten
- Rufen Sie die Notdienste an: die einheitliche europäische Notrufnummer (112 und 114 für Hörgeschädigte) oder die Feuerwehr (18) oder die SAMU (15)
- Betreten Sie das Gelände nicht, bevor Sie nicht den Rat eines Heizungsfachmanns oder der Feuerwehr eingeholt haben.

Ramonage

Le ramoneur a pour rôle d'entretenir ou de nettoyer et même de réparer votre conduit de cheminée s'il y a une défaillance. En effet, les ramoneurs contribuent à la protection de l'environnement par son travail.

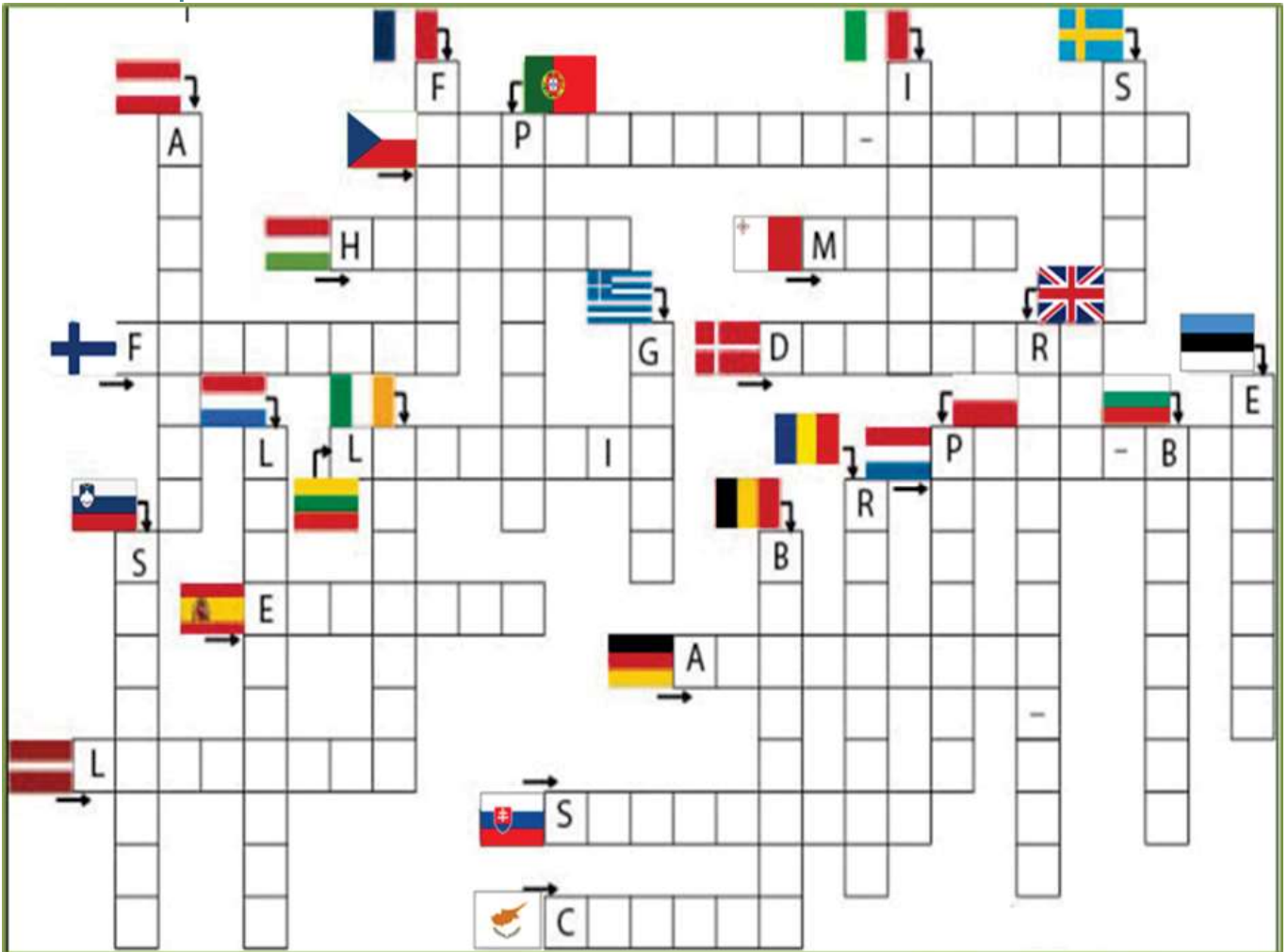
Quand peut-on ramoner ?

Le printemps est la période privilégiée pour effectuer le ramonage puisque la période de chauffe vient en général de se terminer. Il est également possible d'entretenir son installation durant l'été.

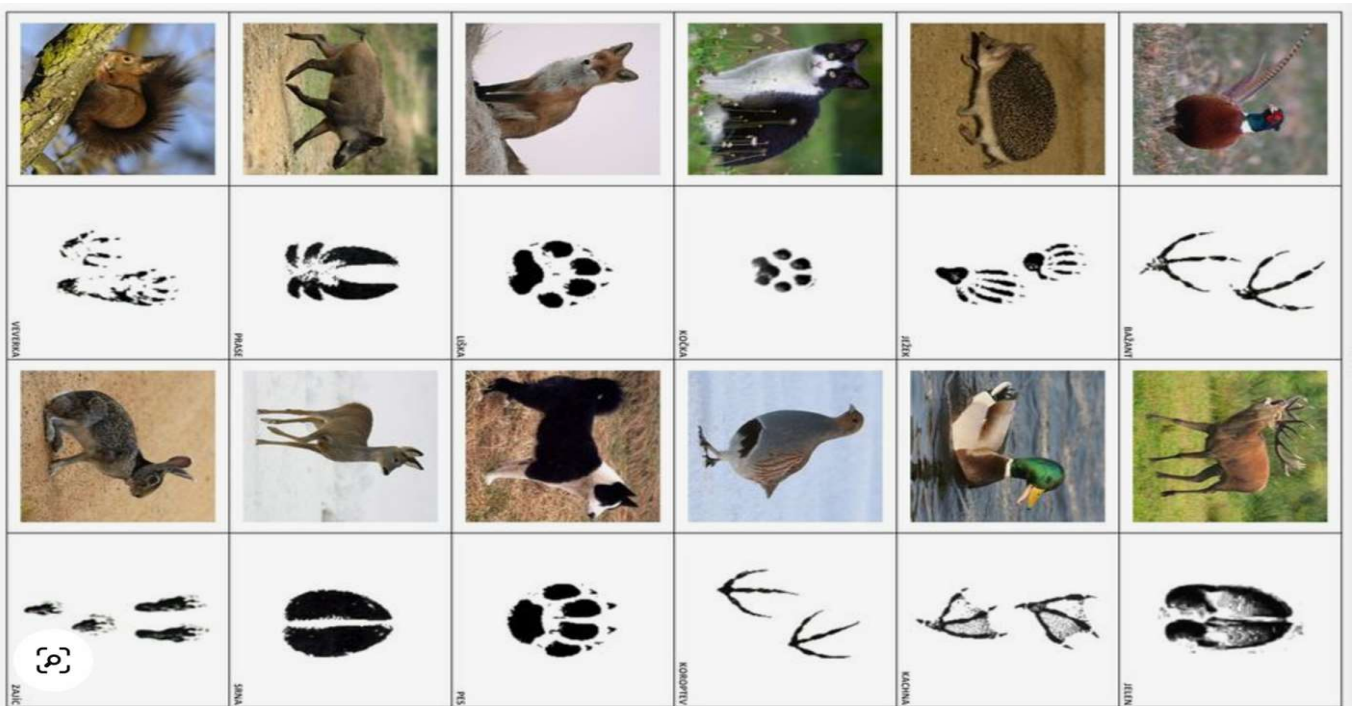


JEUNESSE & ÉDUCATION

Mots fléchés : Les Etats membres de l'union Européenne et leurs drapeaux



Reconnait les empreintes des animaux qui vivent chez nous!





LAUTERBOURG
Les réserves sont faibles !

**CONTINUEZ à
DONNER VOTRE SANG**

Les malades ont besoin
de **VOUS** !

DON DE SANG

Mercredi 27 avril 2022

de 16h00 à 19h30

Salle polyvalente de la Lauter

CHALLENGE

CHALLENGE DU MOIS :

Motivez une personne n'ayant jamais donné son sang, à vous accompagner. Une surprise attendra chacun de vous !

CHALLENGE

Collation proposée :

tarte flambée, pizza, dessert et café
sous réserve de modification de dernière minute



dondusanglauterbourg



Football Club Scheibenhard

Kermesse

30 Avril au 2 Mai 2022

Lors de la fête du village le Football Club Scheibenhard vous invite à la salle polyvalente :

Samedi 30 Avril et Dimanche 1 Mai à partir de 17h00
Tartes flambées - Pizzas - Grillades

Dimanche 1 Mai (Midi)

Sur réservation : Steak - Frites - Salade (15€)
Grillades

Lundi 2 Mai à partir de 17h00

Grillades
Sur réservation : Couscous (16€) à partir de 19h00
(également à emporter)

Veillez réserver avant le 27 avril chez :

M. Wingerter Rémi au 03.88.94.81.18
M. Staus Marcel au 03.88.94.84.19

Merci d'avance pour votre présence et votre soutien.

ASSOCIATIONS



**Musikverein
Scheibenhardt e.V.**

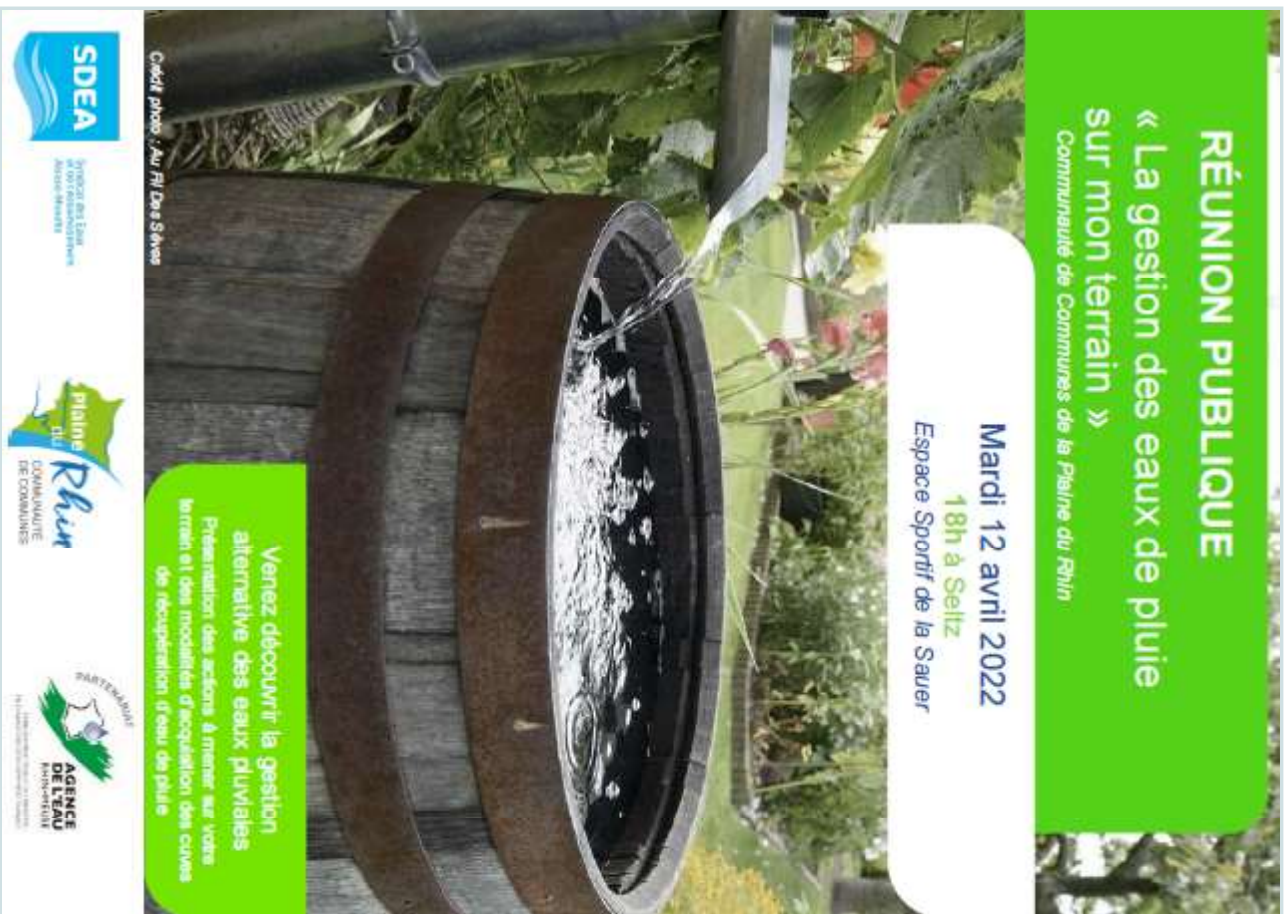
Einladung zum
Jugend Matinee

So., 22. Mai 2022, ab 10:30 Uhr

Jugendkapelle unter der Leitung von Tibor Ganswindt
Bürgerhaus Scheibenhardt

EINTRITT FREI

À SAVOIR



RÉUNION PUBLIQUE

« La gestion des eaux de pluie
sur mon terrain »

Commune de Communes de la Pielme du Rein

Mardi 12 avril 2022
18h à Seltz
Espace Sportif de la Sauer

Venez découvrir la gestion
alternative des eaux pluviales
Présentation des actions à mener sur votre
terrain et des modalités d'acquisition des cuves
de récupération d'eau de pluie

Credit photo : Au Fil Des Sèves

SD EA
Société de Développement
Eau
Sauer
du
Rhin

**AGENCE
PAYSANNE
RÉGIONALE**

**DÉPARTEMENT
AGENCE
PAYSANNE
RÉGIONALE**



Consignes de tri



A mettre **en vrac** dans le bac de tri sélectif

Bouteilles et flacons en plastique (vidés avec leurs bouchons jusqu'à 5 Litres)



Papiers et cartons (propres)



Briques alimentaires (vides)



Acier et aluminium (boîtes, aérosols...)



Les petits emballages métalliques se recyclent :
capsules, opercules, couvercles, tubes de crème, sachets et poches, blisters de médicament, dosettes café, ...



A mettre dans le bac d'ordures ménagères

Couches, restes de repas, papiers souillés



Plastiques non recyclables



Verre



Uniquement les bouteilles, pots et bocaux vides sont à déposer dans le conteneur à verre de votre commune ou en déchèterie.



Au compost

• **Les déchets de préparation de repas**
Épluchures, restes de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café et thé avec leurs filtres en papier.



Penser à vos animaux familiers avec les restes de cuisine !



• **Les déchets de jardin**

Feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, brindilles hachées menues, ...
en petite quantité :
tontes de gazon, cendres froides, papiers absorbants de cuisine et journaux.



Des composteurs sont en vente auprès de votre Communauté de Communes.



Il est strictement interdit de brûler ses déchets !



Avant de jeter, pensez à réutiliser, donner, réparer

• Associations, vides greniers, Gratis'Sel, sites (donnons.org, leboncoin, ...) pour vos livres, vêtements, jouets, appareils en état de marche, ...

• Repair café, services après-vente, professionnels locaux (couturier, cordonnier, ...) pour remettre en état vos chaussures, habits, vélos, appareils ménagers, ...

• Je fais preuve d'imagination pour moins de déchets (customisation de meubles ou vêtements, scapbooking/créacollage ...).

• J'achète en fonction de mes besoins.

• J'adopte les éco-attitudes (sac ou cabas pour faire mes courses – je repère les écolabés – je préfère les produits frais ...).

• Je passe du jetable au durable : piles et cartouches rechargeable, boîte à goûter ...).

• Je donne une nouvelle fonction à mes emballages (bocaux pour les confitures, boîtes pour congeler ou ranger ...).

• J'entretien régulièrement mon matériel : chaîne et freins de mon vélo, peintures des volets, ...



STOP PUB
Evitons les prospectus inutiles!
Réduisons nos déchets!

Je colle un STOP PUB sur ma boîte aux lettres, j'évite de jeter 13kg de papier par an ! (ADEME)



En déchèterie



• **Sont acceptés**



• Plâtre (ne concerne pas les déchèteries de Beinhelm, Betschdorf, Hatten et Wintzenbach)
• Mobilier (ne concerne pas les déchèteries de Betschdorf, et Hatten)
• Déchet Diffus Spécifiques DDS (ne concerne pas la déchèterie de Beinhelm)

Horaires d'ouverture des déchèteries :

du mardi au samedi
Été : du 01/04 au 30/09 : 9h à 11h45 et 14h à 17h15
Hiver : du 01/10 au 31/03 : 9h à 11h45 et 13h30 à 16h45

Nouveauté !

Sur vos déchèteries de :
• Lauterbourg
• Wissembourg
• Niederbronn les Bains
• Woerth



• **Ne sont pas admis**





Sous réserve de modification, ce tableau vous communique les pharmacies de garde à titre indicatif.

Avril

Dimanche	03	Wissembourg / Europe
Dimanche	10	Seltz
Vendredi	15	Seebach
Dimanche	17	Hatten
Lundi	18	Wissembourg / Europe
Dimanche	24	Mothern

Mai

Dimanche	01	Herrlisheim
Dimanche	08	Lauterbourg
Dimanche	15	Seebach
Dimanche	22	Wissembourg / Europe
Jeudi	26	Wissembourg / Centrale
Dimanche	29	Wissembourg / Centrale

Juin

Dimanche	05	Betschdorf
Lundi	06	Wissembourg / Europe
Dimanche	12	Merkwiller Pechelbronn
Dimanche	19	Wissembourg / Centrale
Dimanche	26	Wissembourg / Paix

QUAND FAUT-IL SE LAVER LES MAINS ?

APRÈS

s'être mouché, avoir toussé ou éternué	avoir rendu visite à une personne malade	chaque sortie à l'extérieur	avoir pris les transports en commun	être allé aux toilettes	s'être occupé d'un bébé

À SAVOIR

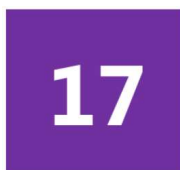
Santé et secours

URGENCES



15

Samu



17

Police
Gendarmerie



18

Pompiers



112

Toutes
urgences



En l'absence des médecins traitants, tous les soirs de minuit à 8h du matin et du samedi midi au lundi matin 8h, **composer le 15 en cas d'urgence vitale** ou le médecin de garde

Joignez le médecins de garde au n°

03 69 55 33 33

Joignez les infirmières / iers de garde au n°

03 88 54 67 72

Adresse des infirmières / iers : 1 Place du Château, 67630 Lauterbourg

- ❖ BARISEEL Agnès
- ❖ GRUNER Dorothee
- ❖ BARISEEL Jean-Marc

- ❖ ZSCHERPE Aurélie
- ❖ GEORG Christiane
- ❖ WEIMER Nadia

AMBULANCES

GREINER à NIEDERROEDERN

Tél.: 03 88 86 51 43

ROLAND à BEINHEIM

Tél.: 03 88 86 31 46

GREINER à WISSEMBOURG

Tél.: 03 88 94 91 01

À SAVOIR

Renseignements pratiques

DÉCHETTERIE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 83 80 Horaires d'été du mardi au samedi 09h00 à 12h00 14h00 à 17h30	URGENCE GAZ Tél. 0800 47 33 33 ESR ELECTRICITÉ Tél. 03 88 18 74 00
LA POSTE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 80 80 Horaires d'ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi 09h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30 Le samedi 09h00 - 12h00	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN Tél. 03 88 53 08 20 contact@cc-plaine-rhin.fr SYNDICAT DES EAUX Tél. 03 88 94 80 67 www.syndicat-eau-lauterbourg.fr
GENDARMERIE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 80 12	TAXI PONS Tél. 06 18 88 32 94 TAXI MARTIAL Tél. 06 61 14 29 03 TAXI GREINER Tél. 03 88 86 51 43
Office de Tourisme de LAUTERBOURG 21 rue de la 1ère Armée - 67630 LAUTERBOURG Tél. 03 88 05 59 79	RAMONAGE GIEDINGER MOTHERN Tél. 03 88 94 39 54 SAS FRANCE RAMONAGE SELTZ Tél. 06 30 45 01 54
CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE	
T. THIERSE / C. CHRISTEN A.S. MAZERAND / A. PEREIRA 3b, Place de la Gare LAUTERBOURG Tél. 03 68 03 29 74	C. GUTH / L. WENNER T. JESTADT / G. GERTZ 5, rue du Faubourg à LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 81 07
Trouvez rapidement un kinésithérapeute dans le Bas-Rhin (67) www.kinesitherapeutes.net/departement-bas-rhin-67	
